

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-01-03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :
Urbanisme

Objet :
Convention de
prestation de service
d'instruction des
autorisations du droit
du sol.

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	3
- exclus	0

**Convocation en date
du : 17 janvier 2023**

**Affichage en date
du : 24 janvier 2023**

**Publication de la
présente en date
du : 24 janvier 2023**

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
26 janvier 2023**

**PAR PUBLICATION
LE :**

Séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine, VIGNON Lucie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : RANDRIAMANALINA Nalson, ROCHETTE Justin, MARTINEZ Christine

Procurations : RANDRIAMANALINA Nalson donne procuration à Anne-Sophie LEDOYEN, Christine MARTINEZ donne procuration à Delphine CARDONA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 19 juin 2015 et du 09 juillet 2018 par lesquelles la commune a confié par convention au Grand Narbonne l'instruction des dossiers d'urbanisme relatifs au droit au sol. Il indique qu'il y a lieu de renouveler cette convention et donne lecture de celle-ci.

Il précise que le coût de l'Unité de Fonctionnement dit UF s'élève à 102 €. Cette « U.F » est calculée selon un prévisionnel de charge du service et un taux de «complexité » par type de dossier sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après étude de la convention jointe, décide :

- **d'approuver** la convention de prestation jointe en annexe, fixant les modalités de l'instruction des autorisations du droit du sol par le Grand Narbonne pour les communes adhérentes au service,
- **d'accepter** le coût de l'unité de fonctionnement de 102 € sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation,
- **de préciser** que la convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée ainsi que tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 23 janvier 2023
Georges COMBES
Maire